

## CONSEIL GENERAL ATTALENS

### PROCÈS-VERBAL

### SÉANCE DU MARDI 11 OCTOBRE 2022

#### ORDRE DU JOUR selon la convocation

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal du 3 mai 2022
3. Election d'un-e membre de la Commission financière
4. Election d'un-e membre de la Commission des naturalisations
5. Choix de l'organe de révision pour la période 2022-2024
  - 5.1 Proposition de la Commission financière
  - 5.2 Discussion
  - 5.3 Approbation
6. Financement du développement du projet « Cœur du Village »
  - 6.1 Présentation
  - 6.2 Discussion
  - 6.3 Rapport de la Commission financière
  - 6.4 Approbation
7. Financement du développement du PAD et programmation du projet « Entrée du village »
  - 7.1 Présentation
  - 7.2 Discussion
  - 7.3 Rapport de la Commission financière
  - 7.4 Approbation
8. Modification du budget des investissements 2022
  - 8.1 Rapport de la commission financière
  - 8.2 Approbation de la modification du budget des investissements
9. Règlement sur les subventions communales
  - 9.1 Présentation
  - 9.2 Discussion
  - 9.3 Rapport de la Commission financière
  - 9.4 Approbation
10. Communications du Conseil communal
11. Divers

Monsieur Dick Perroud, Président du Conseil général (ci-après CG), salue les membres du Bureau, ses collègues du CG, Monsieur le Syndic, le Conseil communal (ci-après CC), Monsieur l'Administrateur, Monsieur le Boursier, Madame la Secrétaire du CG, Monsieur le représentant de la presse et Messieurs du public. Il souhaite la bienvenue à Monsieur Loïc De Keuster du groupe OSE, remplaçant de Monsieur Christian Nessensohn.

Il annonce le retard de Monsieur Reiner Sutter dû à des difficultés de circulation et l'absence excusée de Monsieur Steve Monnard.

### **1. Appel**

Présents : 28 membres jusqu'à 20h20 puis 29 membres

Excusé : Monsieur Steve Monnard

Le Conseil communal est au complet.

Monsieur le Président, au nom du CG, présente ses condoléances à la famille de Madame Marianne Necseru Ivanov, membre de la Commission des naturalisations, décédée le 5 juin dernier. Il demande à l'assemblée de se lever et d'observer 1 minute de silence en sa mémoire.

La convocation et ses annexes ont été adressées à chaque membre du Conseil général par courriel en date du 29 septembre 2022. Aucune remarque n'est faite au sujet du mode de convocation. Le quorum étant atteint, Monsieur le Président constate que le Conseil général peut valablement siéger et déclare la séance ouverte.

Avant de poursuivre, Monsieur le Président, Dick Perroud, exprime son plaisir de se retrouver face à cette assemblée. Ayant été absent à la séance de son élection il souhaite encore remercier les membres du CG pour la confiance témoignée. Il souhaite des délibérations fructueuses, constructives et empreintes de respect mutuel. Il souhaite à tous une belle séance du CG.

### **2. Approbation du procès-verbal du 3 mai 2022**

Le procès-verbal de la séance du CG du 3 mai 2022 a été remis aux membres du CG par mail en date du 22 mai 2022.

Aucune remarque n'est formulée à ce sujet.

Au vote à main levée, le procès-verbal est accepté par 26 voix et 2 abstentions.

### **3. Election d'un-e membre de la Commission financière**

Monsieur le Président annonce que le groupe OSE a proposé Madame Maude Landry ; il demande s'il y a d'autres candidats. Comme il n'y en a pas et d'entente avec le Bureau, Monsieur le Président demande que le vote soit fait à bulletin secret.

Au vote, Madame Maude Landry est élue par 22 voix et 6 abstentions ; elle accepte son élection sous les applaudissements de l'assemblée.

### **4. Election d'un-e membre de la Commission des naturalisations**

Monsieur le Président annonce que le groupe ACA a proposé Monsieur Mathieu Regamey ; il demande s'il y a d'autres candidats, ce qui n'est pas le cas. Monsieur le Président demande à nouveau que le vote soit fait à bulletin secret.

Au vote, Monsieur Mathieu Regamey est élu par 27 voix et 1 abstention; n'ayant pu se libérer, Monsieur Regamey sera informé de son élection ultérieurement. L'assemblée applaudit.

## 5. Choix de l'organe de révision pour la période 2022-2024

### 5.1 Proposition de la commission financière

Monsieur le Président donne la parole au Président de la Commission financière, Monsieur Didier Sauter, lequel informe que, selon les articles 10 et 97 de la Loi sur les communes, l'organe de révision est choisi par le CG sur proposition de la Commission financière. L'organe de révision actuel, soit Fidexpert SA est arrivé à la fin de son mandat actuel de trois ans. Comme le prévoit le règlement, il est possible de reconduire ce mandat pour une durée de 3 ans mais la durée totale ne doit pas dépasser six ans consécutifs. Compte tenu de la qualité du travail effectué, la Commission financière propose au CG de renouveler le mandat de la Société Fidexpert SA pour un nouveau mandat de trois ans qui sera le dernier.

### 5.2 Discussion

Il n'y a pas de questions ni de remarques Monsieur le Président passe au vote.

### 5.3 Approbation

Au vote à main levée, l'assemblée accepte le renouvellement du mandat de trois ans en faveur de la Fiduciaire Fidexpert SA par 28 voix.

## 6. Financement du développement du projet « Cœur du Village »

### 6.1 Présentation

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Aurélien Espinasse, Conseiller communal. Ce dernier rappelle qu'en février 2022, le CC et Team+ avaient présenté aux membres du CG la finalité du projet de l'étude sur le patrimoine immobilier ainsi qu'un planning d'intentions indiquant les futures étapes. Il pense qu'il est important de rappeler que cette étude a été menée de manière participative, incluant les Commissions de l'aménagement et des bâtiments ainsi que le CG qui a pu s'exprimer régulièrement lors des présentations en 2021 et 2022. Des remarques sous forme de « smileys » ont été ajoutées suite aux dernières discussions avec les Commissions précitées ; il informe donc que le CC tiendra compte de ces remarques et questionnements en y incluant les 2 Commissions concernées.

Au nom du CC, il sollicite ce soir le CG pour les honoraires couvrant les phases de l'étude de faisabilité, de développement du projet, d'appels d'offres et l'obtention de l'autorisation de construire. Ceci représente les phases 31 à 41 selon le règlement SIA 112, respectivement les règlements SIA 102 à 108. Les plans d'exécution de l'ouvrage ne sont pas prévus dans cette phase.

Coûts de l'étude :

Bureau d'architecte	CHF	118'000.--
Bureau de génie civil	CHF	9'500.—
Relevés du géomètre et géologue	CHF	8'500.—
Thermicien du bâtiment	CHF	8'500.—
Diverses procédures	CHF	<u>7'500.—</u>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>152'000.—</b>

## 6.2 Discussion

Monsieur Gérard Colliard, au nom du groupe ECD, demande dans quel ordre il sera procédé, c'est-à-dire si, par exemple, un sondage du sol sera fait avant la mise en œuvre d'un projet avec sous-sol pour découvrir ensuite que ce n'est pas faisable. Monsieur Cédric Emonet, chef du service technique, explique qu'un montant de CHF 8'500.— est prévu pour le travail d'un géologue. Il est prévu de faire des sondages de 5 mètres de profondeur au moyen d'une pelle mécanique afin de déterminer la composition du sol; en fonction du résultat, un ingénieur civil ou un géologue déterminera la nature du rocher et il sera ainsi possible de savoir si le projet peut être mis en œuvre ou s'il faut le retravailler.

Toujours au nom de l'ECD, Monsieur Gérard Colliard fait remarquer qu'un café et un espace de vente est prévu au rez-de-chaussée de ce bâtiment. Il demande si cela est judicieux puisque la commune dispose déjà de plusieurs établissements de ce genre qui luttent passablement pour survivre. Il demande qu'une réflexion soit faite autour de ce café et de cet espace de vente puisqu'Attalens dispose déjà d'un magasin relativement bien fourni et qu'il serait préférable de soutenir ce qui existe déjà plutôt que d'en créer un nouveau. Madame Françoise Jolivet explique que ces remarques avaient déjà été faites aux ateliers participatifs sous forme de smileys, notamment concernant le café et l'espace de vente. Ces remarques seront largement prises en compte lors de la finalisation, en collaboration avec les deux commissions concernées. Monsieur Cédric Emonet confirme qu'après la synthèse des questionnaires participatifs le café n'apparaît plus et le magasin concernerait des produits naturels et de la ferme. Il rappelle que la surface totale serait d'environ 950 m<sup>2</sup>, mais ceci n'est pas encore confirmé et que la surface basse serait uniquement composée du local pour le magasin, le reste étant une prolongation de la Place des Portalottes, donc en zone ouverte afin de ne pas la faire entrer dans l'IBUS.

Monsieur Etienne Wirz, au nom du groupe ACA, demande si les charges futures des nouveaux bâtiments et les nouveaux taux ont été pris en compte dans le projet. Il demande ensuite si le dimensionnement des locaux a pris en compte un éventuel transfert d'élèves de Bossonnens. Et enfin, il demande que si le crédit d'étude de CHF 152'000.— est accepté quelles précisions est-il possible d'escompter du futur budget. Concernant la première question, Monsieur Espinasse a une première estimation de CHF 250'000.—, il n'a toutefois pas plus d'informations. Monsieur Laurent Menoud poursuit en indiquant que les frais de fonctionnement ne sont pas compris dans le projet lui-même mais que cela découle du projet. L'investissement est de CHF 4'000'000.— avec des frais financiers de CHF 120'000.— par année et entre CHF 80'000.— à CHF 100'000.— de frais de fonctionnement, donc au total env. CHF 200'000.— à CHF 250'000.— au grand maximum. Monsieur Espinasse reprend la parole pour la 2<sup>ème</sup> question concernant Bossonnens et affirme ne pas avoir de vision claire à ce sujet. Madame Françoise Jolivet informe que la couverture actuelle de l'AES est d'au moins 95% et qu'il est encore possible d'accueillir des enfants; elle précise qu'il est difficile d'anticiper puisque Bossonnens dispose encore jusqu'en 2025 pour se positionner. Madame Rahel Preisig précise que l'intégration de Bossonnens dans le cercle scolaire se ferait de la même manière qu'avec Remaufens, c'est-à-dire, avec leur bâtiment scolaire et en plus cela ne toucherait donc pas l'AES. Monsieur Cédric Emonet répond à la 3<sup>ème</sup> question: la calcul, à ce stade-là, se fait à la volumétrie, donc au cube SIA, avec des estimations entre 15 et 20%, et qu'en fonction de l'affectation le montant peut être très variable.

Monsieur Georges Emonet demande s'il y aura un marché public et comment il va être procédé. Monsieur Cédric Emonet répond que, pour le moment, un architecte a été mandaté pour faire une offre en fonction de l'étude Team+ qui a été faite. S'il y a validation de ce budget, une demande d'offres comparatives sera adressée à 3 architectes.

### 6.3 Rapport de la Commission financière

La Commission financière, par son Président Monsieur Didier Sauter, donne son préavis favorable au financement de CHF 152'000.— pour le développement du projet « Au Cœur du village ».

### 6.4 Approbation

Au vote à main levée, ce financement est approuvé par 23 voix ; il y a 3 votes contre et 2 abstentions.

## **7. Financement du développement du PAD et programmation du projet « Entrée du Village »**

### 7.1 Présentation

Monsieur le Président donne la parole à Madame Françoise Jolivet laquelle explique qu'afin d'aller de l'avant, il faut réaliser un Plan d'Aménagement de Détail qui est obligatoire en fonction du PAL.

Le coût total de ce financement est de CHF 80'000.--.

### 7.2 Discussion

Madame Béatrice Perroud demande si la zone no 895 ne peut pas être sortie du PAD. Madame Françoise Jolivet explique ce n'est pas possible puisque tout est en ZIG (zone d'intérêt général) précisant que la Commune n'a plus énormément de ZIG ; cela permettra dans quelques années de pouvoir éventuellement faire évoluer cette parcelle.

Monsieur Robert Savoy remarque qu'au milieu de la procédure, il y a une présentation du projet de PAD et volumétrie à la Commune. Il demande s'il est envisageable dans la procédure de présenter également ceux-ci à l'ensemble du CG, avant de poursuivre les démarches. Madame Françoise Jolivet acquiesce.

### 7.3 Rapport de la Commission financière

La Commission financière, par son Président Monsieur Didier Sauter, donne un préavis favorable au financement du développement du PAD et la programmation du projet « Entrée du Village ».

### 7.4 Approbation

Au vote à main levée, le financement du développement du PAD et la programmation du projet « Entrée du Village » est accepté par 20 voix pour ; il y a 5 voix contre et 3 abstentions.

## **8. Modification du budget des investissements 2022**

### 8.1 Rapport de la Commission financière

La Commission financière, par son Président Monsieur Didier Sauter, donne un préavis favorable à la modification du budget des investissements 2022.

### 8.2 Approbation de la modification du budget des investissements

Au vote à main levée, la modification du budget des investissements 2022 est approuvée par 18 voix ; il y a 1 voix contre et 9 abstentions.

## 9. Règlement sur les subventions communales

### 9.1 Présentation

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Syndic, Monsieur Laurent Menoud, afin d'apporter des précisions sur ce règlement et ainsi répondre à d'éventuelles remarques ou questions. Monsieur Menoud précise que ce règlement est déjà en pratique au niveau de la commune.

Monsieur Robert Savoy intervient concernant l'article 5:

*« Me référant à l'art. 44 point 2 du règlement du CG, je propose un amendement, proposition que j'ai déposée sous forme écrite au Président du CG, soit la proposition suivante :*

*A mon sens, il manque dans notre règlement de subventions communales sous l'art. 5 Bénéficiaires, un point qui indique que seules les sociétés x ou y, je précise sociétés locales ou associations d'intérêt public, peuvent percevoir les subventions communales, qu'à condition que dans leurs statuts il soit clairement inscrit : à la dissolution de l'association, les actifs éventuels sont attribués à une organisation exonérée d'impôts poursuivant le même but ou un but similaire. La répartition des biens de l'association entre ses membres est exclue. »*

Il explique que cette demande est faite afin d'éviter que des subventions soit faites à des sociétés qui n'auraient pas, dans leurs statuts, une inscription mentionnant la continuité dans la dissolution. Le point très important est que la répartition des biens entre les membres est exclue.

Il demande donc un alinéa 3 à l'article 5 et fait la proposition suivante :

*« Pour les bénéficiaires visés à l'alinéa 2, il doit être stipulé dans leurs statuts la condition suivante : A la dissolution de l'association, les actifs éventuels seront attribués à une association exonérée d'impôts poursuivant le même but ou un but similaire, faute de quoi la fortune fera l'objet d'un don à une œuvre d'utilité publique des communes de la Basse-Veveyse (Attalens – Granges – Bossonnens – Remaufens). La répartition des biens de l'association entre ses membres est exclue. »*

Monsieur Menoud, Syndic, comprend ce complément et est d'accord sur le principe. Il explique qu'il faut faire attention au niveau juridique puisque l'alinéa 1 de cet article mentionne également les personnes physiques, qui, elles, n'ont pas de statuts. Il fait donc une contre-proposition en s'engageant, au nom du CC à demander et vérifier les statuts lors d'une demande pour une association.

Monsieur Robert Savoy se demande si, en cas de changements de personnes au sein du CC, une continuité sera faite dans cette démarche. Monsieur Menoud pense qu'un procès-verbal, tel que celui de cette séance, peut permettre un engagement clair de la part du CC dans cette démarche et dans sa continuité. Il mentionne le fait que c'est vraiment dans l'intérêt de traiter l'alinéa 2 dans son ensemble et pas uniquement pour les associations.

Monsieur Georges Emonet pense et espère bien que des contrôles se font systématiquement. Monsieur Menoud acquiesce et précise que le contrôle est fait lors de la constitution du dossier.

Monsieur le Président, Dick Perroud, demande s'il y a d'autres interventions. Il demande ensuite à Monsieur Robert Savoy s'il maintient sa proposition ; ce dernier explique la maintenir car il parle bien de sociétés locales et d'associations d'intérêt public et non pas d'une personne privée sans statuts. Il pense qu'à l'avenir il y aura beaucoup de sociétés qui vont se dissoudre.

Monsieur Menoud explique que le texte proposé par Monsieur Robert Savoy devra être vu par les juristes. Il continue ensuite le survol des articles du règlement. Il n'y a plus de questions ni de remarques Monsieur le Président passe au point 9.3.

### 9.2 Discussion

Voir ci-dessus.

### 9.3 Rapport de la Commission financière

La Commission financière, par son Président, Monsieur Didier Sauteur, donne son préavis favorable au règlement sur les subventions communales.

Monsieur le Président relève l'arrivée de Monsieur Reiner Sutter à 20h20.

### 9.4 Approbation

Monsieur le Président informe que le vote va être fait en 2 temps, soit d'abord la proposition du CC puis, en cas de refus, une votation sur la proposition de Monsieur Robert Savoy, laquelle sera revue par un juriste.

Au vote à main levée, la proposition de règlement sur les subventions communales du CC est refusée par 19 voix ; il y a 9 voix pour et 1 abstention.

Monsieur le Président procède au vote sur l'amendement présenté par Monsieur Robert Savoy ; il relit le texte avant votation. Monsieur Laurent Menoud fait savoir que l'exonération d'impôts dépend du service des impôts et il n'y a donc aucune certitude à ce sujet ; ceci devient alors très contraignant et, à sa connaissance, peu d'associations de la commune sont exonérées d'impôts. Monsieur le Président, Dick Perroud, propose donc de supprimer « exonérée d'impôts » et passe au vote. Au vote à main levée, le règlement tel que proposé en ajoutant l'amendement proposé par Monsieur Robert Savoy, est accepté par 20 voix ; il y a 2 voix contre et 7 abstentions.

## 10. Communications du Conseil communal

### CARAVANING

Monsieur Eliot Savoy informe que la SDA cesse l'activité de gestion du caravanning au 31.10.2022. La Commune, propriétaire du bien fonds, confie la gestion administrative à la société Régie Châtel qui s'adjoindra des services de l'entreprise PMS pour la partie entretien/technique.

Monsieur Etienne Wirz demande si le paiement des honoraires de la Régie Châtel sera à la charge de la Commune et si oui quel en sera le montant. Monsieur Eliot Savoy lui répond que c'est bien la Commune qui payera la régie en question et PMS. Les prestations administratives de base devraient être d'environ CHF 10'000.— par année. Des montants en heures régie pourraient s'ajouter en cas de litiges, mais c'est plutôt rare.

### ECONOMIES D'ENERGIE

Monsieur Philippe Alibert informe que de nombreuses mesures ont déjà été mises en place depuis 2018. Il cite par exemple

- l'équipement systématiques des bâtiments des luminaires en LED
- l'installation de détecteurs de mouvements
- le pilotage et la gestion du chauffage pour 19°
- l'optimisation des heures de fonctionnement des ventilations

Il informe que, suite aux sollicitations fédérales et cantonales, des démarches sont en cours et le Conseil communal va statuer sur les actions conjointes à mener. Il cite par exemple

- suppression des éclairages de Noël sauf les sapins à Attalens et Tatroz
- extinction de l'éclairage extérieur du château (accord de la propriétaire)
- démarches pour l'extinction de l'éclairage extérieur de l'église
- réduction de l'intensité de l'éclairage nocturne au home Le Châtelet (attention à la sécurité)
- réduction de l'éclairage public communal avec extinction systématique de 23h30 à 5h30 (selon plan cantonal)
- instructions pour les utilisateurs des bâtiments communaux

L'ACF a informé que les communes recevront des communications mensuelles de l'OCC (Organe Cantonal de Crise) et avec la Cellule cantonale de Crise afin de recevoir les dernières informations concernant les mesures à mettre en œuvre pour tenir les recommandations au niveau fédéral.

Monsieur Roland Besse, demande ce qu'il en est par rapport au gaz ; il croit savoir qu'en cas de panne la centrale de chauffe démarre au gaz et qu'en été elle fonctionne au gaz et non au bois. Monsieur Philippe Alibert acquiesce. Le froid étant arrivé un peu plus tôt cette année c'est le bois qui a été enclenché. Monsieur Besse souhaite savoir s'il n'y a pas de prescriptions de l'Office cantonal de l'Energie par rapport au gaz. Monsieur Philippe Alibert fait savoir que les prescriptions actuelles sont uniquement sur de l'économie et qu'il n'y a pas d'obligations techniques.

Madame Isabelle Adjama-Santana demande si les citoyens d'Attalens seront informés par un guide ou autre des mesures à prendre pour cette économie d'énergie. Monsieur Philippe Alibert explique que le site internet d'Attalens renvoie au site du canton pour toutes informations. Il y a aussi eu une info dans « Attalens info ».

Monsieur Bertrand Savoy demande combien la Commune consomme puisque les entreprises consommant plus de 100'000 kW/h seront soumises à des restrictions selon le plan OSTRAL.

Monsieur Philippe Alibert rappelle les différents paliers de ce plan :

1. Appel à la réduction de la consommation, électricité ou gaz
2. Restrictions
3. Contingentement des gros consommateurs (+100'000 km/h annuellement)

La Commune consomme 102'000 kW/h et l'éclairage public en plus, toutefois, elle a certainement un autre statut qu'une entreprise puisqu'elle n'a pas reçu d'instructions à ce sujet. Il précise qu'une nouvelle information sera faite ce jeudi par l'ACF en collaboration avec l'OCC afin de connaître les instructions avec les démarches à suivre.

Offre transports publics 2023

Monsieur Philippe Alibert informe que l'offre des transports publics va être améliorée dès le 11 décembre 2022 :

Attalens de/pour	Cadence Actuelle	Cadence dès 11.12.2022	Principaux changements
Vevey	60'	30'	<b>Doublement de la cadence</b>
Palézleux	<i>Irrégulière 6-20h lu-ve 4 paires le dimanche</i>	<b>60' 6-24h 7/7 + 30' matin/midi/soir lu-ve</b>	<b>Offre horaire continu 7/7</b>
Bossonnens	60'	<b>60' + 30' matin/midi/soir lu-ve</b>	<b>Ajout de la cadence 30' aux heures de pointe lu-ve</b>
Châtel-St-Denis	60' <i>via Bossonnens</i>	<b>via Bossonnens 60' + 30' heures de pointes avec correspondances rapides lu-ve vers Châtel : 7-9h / 13-14h de Châtel : 12h / 17-19h</b>  <b>via La Chaux 30' lu-sa avec correspondances rapides 60' dimanche</b>	<b>Correspondances rapides aux heures de pointe à Bossonnens pour élèves CO, étudiants, pendulaires... lu-ve</b>  <b>Offre continue avec correspondances rapides à La Chaux lu-sa</b>

Madame Maude Landry remercie le CC pour le travail qui a été fait et qui a mené à ces nouvelles cadences et ce notamment concernant la pause de midi pour les élèves du CO. Monsieur Alibert la remercie et transmet ces remerciements à Monsieur Serge Praz qui a fait un énorme travail de fond qui a permis ce résultat. L'assemblée applaudit.

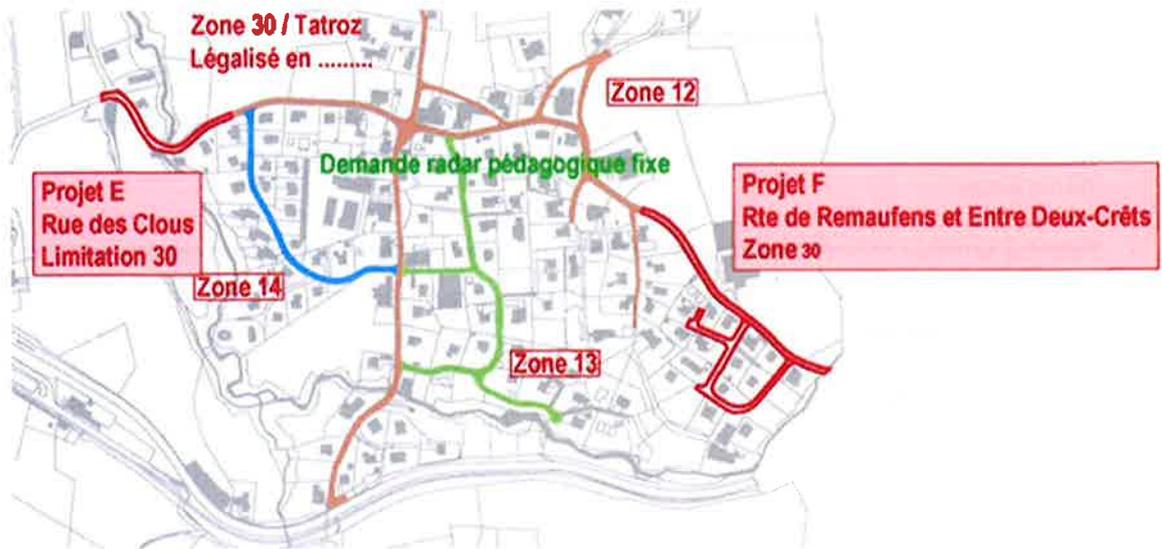
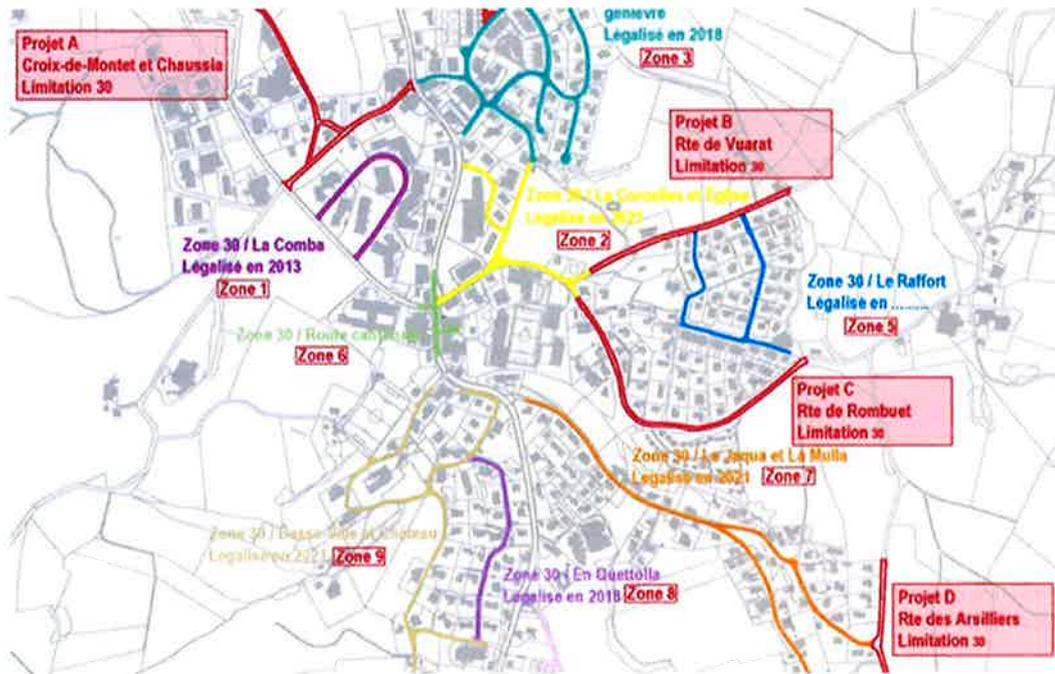
Abri Tatroz

Monsieur Philippe Alibert a le plaisir d'informer que l'abri de Tatroz est terminé, seuls deux spots sont encore à poser afin d'éclairer l'œuvre d'art de Monsieur Antoine Guignard – alias LVPDA – qui y a été installée. Il annonce son inauguration en date du 16 décembre prochain dans le cadre des fenêtres de l'Avent en collaboration avec Tatroz Bouge.

Politique générale de limitation de vitesse / Etat d'avancement avec la commission des routes

Monsieur Pierre-Alain Perroud informe que suite à la sollicitation du CG du 14.12.2021 ainsi que d'habitants de certains quartiers, le CC, en collaboration étroite avec la commission des routes, prévoit une étude de faisabilité pour mettre en zone 30 km/h ou en limitation 30 km/h certains quartiers ou certaines zones de la Commune d'Attalens. Les zones suivantes ont été présentées à la Commission des routes lors de leur dernière séance ; il s'agit de :

- Croix-de-Montet et Chaussia
- Rte de Vuarat (en face Raffort)
- Rte de Rombuet (en-dessus de l'école)
- Rte des Arsilliers
- Rue des Clous
- Rte de Remaufens – Entre-deux-Crêts



Madame Estelle Magnani demande s'il serait possible de faire un abaissement de la vitesse pour une route qui passe de 80 km/h à une zone 30 km/h ; elle cite en exemple la route de la Rotta. Monsieur Pierre-Alain Perroud explique qu'un abaissement de limitation de vitesse de 80 km/h à 60 voire 50 km/h est très compliqué. Cela nécessite une certaine densification des habitations autour de cette route et il relève aussi l'éloignement de cette route par rapport au parcours routier. Il rappelle que c'est le Service de l'Etat qui donne des préavis de faisabilité ou pas. Monsieur Pierre-Alain Perroud a bien compris la problématique que Madame Magnani soulève, mais il pense qu'un changement de limitation dans ce secteur risque d'être très compliqué et a peu de chance d'aboutir.

Madame Béatrice Perroud informe que sur la route de Rombuet direction les Arzilliers il est écrit 50 km/h mais pas dans l'autre sens. Elle demande si cela va être corrigé prochainement. Monsieur Pierre-Alain Perroud informe que la remarque avait été faite par la Commission des routes et que le service de la voirie va faire des vérifications de signalisations afin que tout soit cohérent.

Monsieur Roland Besse demande si la Route de Granges sera pourvue de ralentisseurs au vu des excès de vitesse mesurés grâce au radar pédagogique. Monsieur Eliot Savoy explique qu'il y a bien eu un excès mesuré à plus de 100 km/h mais il souhaite rappeler que les vitesses moyennes mesurées les derniers temps étaient pour la plus haute de 54 km/h et les autres de 47 et 49 km/h ; ces chiffres prouvent qu'il n'y a pas de réel problème de sécurité sur cette route. Il explique que si cette route ne fait pas partie de l'étude actuelle c'est que cette route est cantonale et que par conséquent, la marge d'action est excessivement faible ; il relate la difficulté d'aboutir dans certains projets communaux et qu'un aboutissement sur un projet de route cantonale est très faible. La deuxième raison est de procéder par étape : laisser faire l'arrêt de bus qui va déjà rétrécir la chaussée plus ou moins à la hauteur de la déchetterie et voir ainsi l'impact sur la vitesse et continuer la pose régulière du radar pédagogique avec l'achat d'un 3<sup>ème</sup> radar qui se fera peut-être encore cette année. L'un d'eux restera fixe au centre du village et les 2 autres tourneront sur les différentes zones à surveiller.

Monsieur Yuri Gramigna demande si la Commune a eu un retour du radar posé à la route de Granges. Monsieur Eliot Savoy indique que 3 à 4 personnes ont fait des excès de vitesse sanctionnés par des retraits ou des amendes.

#### Place du centre du Village – « Place des Portalottes »

Monsieur Pierre-Alain Perroud explique que le nom de Place jaune ne correspondait pas forcément et qu'il y avait pas mal d'interrogations quant à son appellation ; cette place a donc été nommée « Place des Portalottes » et a été inaugurée et baptisée le vendredi 7 octobre dernier. Il explique que ce nom s'inspire des Pouarta lota, surnom des Attalensois. Il raconte qu'à l'époque, les paysans du village descendaient à pied, la hotte pleine de légumes et autres sur le dos pour aller les vendre au marché de Vevey ; la place accueillant aussi entre autres un marché, cela convenait parfaitement. Il y a eu beaucoup de retours positifs quant à ce choix ; le CC va éditer un petit explicatif sur l'origine de ce nom afin que les nouveaux habitants puissent s'identifier et connaissent ainsi son histoire.

#### Agenda des commissions

Afin de répondre à la demande de Monsieur Roland Besse lors du dernier CG, Monsieur Laurent Menoud informe qu'un agenda commun a été mis en place afin d'éviter le chevauchement de différentes séances.

Monsieur Roland Besse précise qu'à l'origine c'est Monsieur Robert Savoy qui en était l'initiateur.

Monsieur Dick Perroud, Président, demande comment cet agenda est consultable. Monsieur Menoud répond qu'il a été transmis aux présidents et secrétariats des commissions tout comme le suivi des jetons de présence. Monsieur Dick Perroud, Président, relève le fait que lorsqu'une séance est fixée ce n'est pas instantané et il y a eu 2 ou 3 séances de commissions qui se chevauchaient. Monsieur Menoud demande qu'il y ait un appel à l'administration en cas de question ou de souci pour plus de spontanéité.

Acompte d'impôts 2022 QR-code

Monsieur Laurent Menoud informe que des soucis de gestion des délais ont empêché la mise en place de factures avec QR code et que tout sera en ordre d'ici la fin du mois d'octobre.

Désenchevêtrement bâtiments du COV

Madame Rahel Preisig informe que lors de la dernière assemblée des délégués dédiée au désenchevêtrement des bâtiments communs entre l'ASSCOV et la Commune de Châtel-St-Denis, qui a eu lieu le 22 septembre 2022, il a été validé les principes généraux ci-dessous :

<b>Proposition échanges des bâtiments</b>	
<b>Bâtiment halle de sport triple + foyer et cuisine</b>	<b>Commune Châtel-St-Denis - Rachat part ASSCOV</b>
<b>Bâtiment piscine et salle de gymnastique</b>	<b>ASSCOV - Rachat part piscine Commune de Châtel-St-Denis</b>
<b>Bâtiment salle culturelle Univers@lle</b>	<b>ASSCOV - Rachat part salle spectacle Commune de Châtel-St-Denis</b>

Les détails à régler sont en cours et seront présentés à la prochaine assemblée des délégués qui aura lieu en novembre prochain.

## 11. Divers

Monsieur Roland Besse souhaite s'exprimer par rapport à la Coupe du Monde de football qui aura lieu prochainement au Qatar. Avec plus de 6500 morts, droits des travailleurs bafoués, chantiers dangereux, conditions de travail inhumaines, les controverses s'accumulent autour de cet événement sportif. Il relève également le désastre écologique que sont les climatisations dans des stades situés en plein déserts, le transport des supporters en avion dans une période d'urgence climatique. Il mentionne également les suspicions récurrentes de corruption de la FIFA lors de l'attribution en 2010 de l'organisation de ce mondial par le Qatar. Pour toutes ces raisons sociales et écologiques, Monsieur Besse demande au CC de ne pas promouvoir cet événement, par exemple en préavisant positivement des autorisations pour la mise sur pied d'une fan zone sur le territoire communal. Il lui semble que bien que ce soit la Préfecture qui autorise ce genre d'événement il lui semble que la Commune préavise ces demandes. Il demande également au CC un compte rendu des décisions prises à ce sujet une fois l'événement passé.

Monsieur le Syndic prend note de la demande. Monsieur Eliot Savoy informe qu'aucune demande en ce sens n'est encore parvenue.

En référence à une nouvelle loi qui sortira en 2023 qui demandera aux communes, voire aux employeurs d'encourager les gens à prendre les transports publics, Monsieur Loïc de Keuster demande que le CC étudie le fait de promouvoir les transports publics en lieu et place d'ajouter des subventions pour des véhicules électriques.

Monsieur Philippe Alibert pense que M. De Keuster fait référence au plan de mobilité du personnel communal. C'est un sujet qui sera mis à l'ordre du jour de la prochaine Commission de l'énergie. Monsieur Loïc de Keuster demande si une action peut être faite pour encourager les citoyens et pas uniquement les employés de la commune. Monsieur Alibert explique qu'il est difficile de toucher la sphère privée ; il explique que des mesures incitatives seront mises en place pour marquer le coup des nouveaux horaires. Il informe que les cartes journalières de la Commune passeront à 5 au lieu de 4 cartes disponibles actuellement.

Monsieur Julien Echenard demande quel est le coût des cartes journalières CFF par année. Monsieur Philippe Alibert répond CHF 56'000.—. Il y a un très fort taux d'utilisation puisque la rentrée est d'env. CHF 50'000.--.

Monsieur Renaud Gauderon demande quelle réponse pense donner le CC au courrier de l'Auberge de l'Ange. Monsieur Laurent Menoud, Syndic, informe qu'une séance de travail est agendée début novembre avec les tenanciers et que l'affaire est donc en cours.

Monsieur Georges Emonet demande si un détecteur pourrait être mis dans les douches de la salle de gymnastique du baobab.

Madame Vanessa Lopez fait le constat que la cohésion sociale est un dicastère important mais qu'il n'a pas de commission à ce jour ; selon elle une commission pourrait rendre ce dicastère plus visible aux yeux de la population et permettrait de préciser la politique communale en matière de manifestation, de culture et de sport, notamment suite à la mise en place du nouveau règlement sur les subventions communales. Cette commission pourrait également soutenir le CC dans sa politique de cohésion sociale, préavisier des projets dans ce domaine ou encore aider à la mise en place du nouveau règlement sur les subventions communales en apportant un regard extérieur. Elle demande donc au CC d'étudier la possibilité de mettre en place cette commission et se tient à disposition pour d'éventuels échanges à ce sujet.

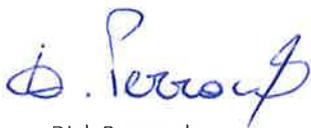
Monsieur Eliot Savoy informe que cela fait partie des intentions du programme de législature sans pouvoir toutefois donner un délai quant à la mise en place de cette commission.

Monsieur Renaud Gauderon félicite le CC pour le nouveau nom donné à la Place communale.

Monsieur le Président félicite Madame Vanessa Lopez et son conjoint pour l'arrivée de la petite Céleste dans leur foyer ; il leur souhaite, en son nom et celui du CG, ses vœux de bonheur dans cette nouvelle vie à 3.

Monsieur le Président, Dick Perroud, met fin à cette séance du CG à 21h10 et invite l'assemblée à la traditionnelle verrée de l'amitié à l'Auberge de l'Ange.

Bureau du Conseil Général



Dick Perroud  
Président



Jacqueline Burion  
Secrétaire

